

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
INSTITUT NATIONAL DE CRIMINALISTIQUE ET DE CRIMINOLOGIE

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles du **contrat n° 009/2025 du 10/07/2025**, relatif à l'acquisition des stores au profit de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie de la Gendarmerie Nationale, conclu avec **l'entreprise Algérienne HAIDOUCHI MOHAMMED**, dont le siège social est au Cité Ben Torkia n°12 Boudouaou-BOUMERDES, cette dernière est mise en demeure pour la première fois à cause du non-dépôt de la caution de bonne exécution et de garantie.

A cet effet, **l'entreprise Algérienne HAIDOUCHI MOHAMMED** est tenue de remédier à ce problème et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours, à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux et bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (B.O.M.O.P).

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.